

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 32 / 2025****Nombre de conseillers****En exercice : 11****Présents : 9****Votants : 9****L'an deux mille vingt-cinq****le 26 mars à 9 heures****le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire****Date de la convocation : le 18 mars 2025****Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.**Absents :** GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.**Secrétaire de séance :** CLEMENCEAU Philippe.**OBJET : Etat d'assiette des coupes 2026.***Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;**Vu la Charte de la forêt communale, en particulier les articles 14 à 23 ;**Considérant le document d'aménagement en vigueur de la forêt communale ;**Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;**Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF le 24 mars 2025 pour l'exercice 2026, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits, reprises dans le tableau ci-dessous.***↳ Coupes proposées :**

Parcelle	Nature de la coupe ¹	Surface à désigner (ha)	Volume total (m ³)	Réglée Non réglée	Programme aménagement	Proposition ONF ²	Justification
11_i	IRR	5.23	256	Réglée	2026	2026	
33_i	IRR	3.00	195	Réglée	2026	2026	
12_i	IRR	18.28	823	Réglée	2026	2026	
33_y	IRR	1.00	65	Non réglée		2026	Zone accessible non identifiée à l'aménagement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus, pour lesquels l'ONF procèdera à la désignation.
- ✓ Approuve les reports et les suppressions des coupes de l'année 2026 présentés ci-dessus.

¹Nature de la coupe : AMEL amélioration ; RE ensemencement ; RS Secondaire ; RD définitive ; RGN Régénération indifférenciée ;

AS sanitaire ; IRR irrégulière ; TS taillis simple, RPQ régénération par parquet ; TB taillis en balivage ou en furetage ; JA jardinée.

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

1) Décide les orientations de mise en marché suivantes :

Parcelle	Produits	Bois façonnés	Bois sur pied Vente	Bois sur pied Délivrance
11_i	Mélèze bois d'œuvre et bois énergie, pin cembro		X	
33_i	Mélèze bois d'œuvre et bois énergie		X	
12_i	Mélèze bois d'œuvre et bois énergie, pin cembro		X	
33_y	Mélèze bois d'œuvre et bois énergie		X	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité (en particulier pour le bois façonné, après présentation de l'analyse économique).

2) Ventes de bois aux particuliers :

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2026, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Vote : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

